

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada  
18 DECEMBRE 1876.—No. 3

### LE SANCTUAIRE D'IRMENSUL.

(Suite.)

Armisus, dévorant sa colère, s'efforça encore de détourner Witikind de son projet ; mais le chef opposa une résolution inébranlable aux instances du Saxon. Alors celui-ci fit entendre de terribles menaces :

—Tu sentiras un jour la redoutable puissance de nos divinités que tu méprises aujourd'hui, annonça-t-il ; tu ne sais point de quoi elles sont capables. Il existe un sanctuaire mystérieux, qui remplace celui que les mains des Francs ont détruit ; c'est de là que partira la vengeance.

—Je ne crains pas plus les ennemis domestiques et les trames ténébreuses, dit Witikind avec dignité, que les ennemis étrangers que j'ai si longtemps et si souvent combattus face à face. Tu ne réussiras point à m'effrayer. Si tu me désapprouves, je me consolerais en pensant avec un grand nombre de Saxons, que le Dieu des chrétiens nous protégera plus efficacement que nos fausses divinités.

Armisus se retira, la rage dans le cœur, et jurant en lui-même de châtier ce qu'il nommait la trahison de Witikind. Il délibéra s'il quitterait sur le champ Attigny, ou bien s'il attendrait que le chef eût consommé son adhésion à la religion du Christ ; il se décida pour ce dernier parti.

Au matin du jour fixé pour le baptême de Witikind, un splendide cortège franchit les portes du palais royal, et s'achemina vers l'église d'Attigny, magnifiquement décorée par les mains victorieuses de Karl. Le chef saxon et Albinus, l'un de ses amis, marchaient entourés de prêtres et conduits par un évêque. Deux longues files de soldats formaient la haie, couverts d'armes étincelantes. La plupart des compagnons de Witikind l'escortaient.

Puis Karl venait lui-même, dans tout l'appareil de la souveraine puissance. Le plus grand des rois était d'une haute stature, large de carrure, robuste de corps ; il avait le crâne arrondi, les yeux grands et vifs, la chevelure belle, la barbe longue et épaisse, la physionomie ouverte et animée ; son aspect respirait la noblesse et l'autorité ; une singulière majesté éclatait dans toute sa personne ; sa démarche était assurée, ses gestes mâles et fiers. Il portait, selon son habitude, le costume de ses pères, une robe d'étoffe d'or, une saie attachée par une agrafe d'or, des chaussures enrichies de pierres précieuses ; un diadème d'or, garni de pierreries, ornait son large front ; une longue épée, au pommeau d'or, au fourreau incrusté de perles, pendait à son côté. Les leudes, les plus vaillants guerriers d'entre les Francs, fiers d'un tel prince, se pressaient avec orgueil à ses côtés. Quoique accoutumés à la magnificence dont s'entourait l'incomparable monarque, ils ne se lassèrent point d'admirer la merveilleuse dignité qui présidait à toutes ses actions, et qui leur donnait un caractère inouï de grandeur.

Armisus, lui-même, malgré son fanatisme et sa haine, ne put s'empêcher de rendre intérieurement hommage à l'air vraiment royal de Karl. Une foule immense, accourue des environs, bordait la route, avide de contempler le roi dont la renommée remplissait le monde. Sans le respect qui l'inspirait cette pompe toute religieuse, les acclamations eussent retenti sur le passage du prince.

Witikind s'arrêta aux portes du temple où il devait recevoir le baptême ; l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, entouré de ses ministres, se plaça sur le seuil de l'église ; Karl demeura près de l'illustre catéchumène, car il avait voulu lui servir de parrain, comme pour affirmer plus énergiquement encore la grande pensée de sa vie, de son règne, à savoir le triomphe et la propagation de la civilisation chrétienne.

Les compagnons de Witikind, dont plusieurs étaient déjà chrétiens, tandis que d'autres se préparaient à le devenir, se rangèrent sur deux lignes. Armisus était parmi eux, le cœur plein de fiel. Au moment où Witikind allait répondre aux questions du pontife, il rencontra le regard venimeux du Saxon, qui le fixait obstinément ; il fut frappé de l'expression haineuse, infernale, que ce regard renfermait ; mais il ne se troubla point ; le chef était doué d'une

âme héroïque, capable de soutenir vaillamment la lutte, de quelque part qu'elle vint. Il répondit d'une voix ferme, sans aucune hésitation, aux formules prescrites par le rituel. Bientôt il fut introduit dans l'église, admis aux fonts sacrés, et purifié dans l'eau sainte. Albinus, son ami, l'un des principaux guerriers de la Saxe, fut régénéré avec lui ; et Karl le Grand, dont l'épée venait d'ouvrir le pays de Witikind aux apôtres du Christ, répondit à la face des autels de la foi de son noble vœu.

La cérémonie terminée, le cortège reprit le chemin du palais royal, dans le même ordre, avec la même solennité que pour l'arrivée. Au moment où Witikind pénétrait sous les vastes portiques, Armisus s'approcha de lui, et, l'arrêtant par sa robe blanche, il murmura ces mots à son oreille :

Traite aux dieux de la Saxe, à la patrie ; sectateur d'une religion étrangère et abhorrée, nous te renions pour notre chef !

Witikind voulut se dégager de l'étreinte du Saxon, et s'éloigner de lui ; mais Armisus le retint, et ajouta d'une voix sifflante :

—Au nom d'Irmensul, dont la statue repose sur la colonne sacrée dans le sanctuaire mystérieux de la forêt d'Ehresbourg ; au nom de toutes les divinités de la Walhalla, je te déclare que la vengeance est suspendue sur ta tête. Tu n'iras avec l'homme que nous haïssons mortellement parce qu'il a revagé notre pays, tué nos frères, profané nos temples. Tu es notre ennemi, puisque tu es l'ami et le coreligionnaire de Karl.

Witikind voulut répondre, mais Armisus, lâchant la robe blanche du néophyte, se perdit dans la foule, et alla rejoindre, hors du palais, cinq de ses compagnons, fidèles comme lui aux traditions du paganisme, et ennemis forcés de la civilisation chrétienne. Ils montèrent à cheval, prirent une allée bordée de hêtres séculaires, et gagnèrent la forêt voisine d'Attigny. Parvenus au centre du bois, dans une sorte de clairière, qui leur permettait de voir à distance et de s'assurer s'ils n'étaient point observés, ils firent halte pour tenir conseil.

—Avant de quitter le pays maudit des Francs, dit Armisus, il importe, amis, de décider ce qu'il convient de faire dans les conjonctures présentes. Witikind est un traître. L'acte qu'il vient d'accomplir nous dégage pleinement envers lui : l'homme qui renie les dieux de la Germanie, qui pactise avec notre oppresseur, qui s'agenouille à des autels ennemis, ne peut plus être notre chef. Est-ce la votre avis ?

—Nous pensons comme toi, répondirent les cinq compagnons d'Armisus.

—S'il en est ainsi, moi qui suis investi d'un pouvoir redoutable et absolu par le prêtre d'Irmensul, je vous ordonne de prononcer sur Witikind.

—Nous déclarons qu'il est dégradé de toute autorité sur la Saxe.

—Ce n'est pas assez ; dites quelle peine mérite celui qui abandonne nos dieux et pactise avec notre cruel vainqueur.

—Il est digne de mort, murmurèrent les cinq cavaliers d'une voix sombre.

—Je savais bien que vous parleriez ainsi, reprit le Saxon, car vous êtes des braves et des fidèles. Vous condamnez Witikind ; Witikind mourra, dussé-je être seul pour exécuter la sentence que vous venez de porter.

—Nous l'aiderons dans cette œuvre patriotique, s'écrièrent les compagnons d'Armisus.

—Je n'en doute pas, répartit le Saxon. Mais il est nécessaire d'examiner s'il est opportun de frapper ici même le traître, sur le théâtre de son crime ; ou s'il ne serait pas plus sage d'ajourner la punition à son retour en Saxe.

Les cinq hommes s'en remirent à la prudence d'Armisus, qui se pencha un instant sur le cou de son cheval, et parut absorbé dans de profondes réflexions. Enfin, relevant son regard brillant sur ses compagnons :

—Witikind périra, dit-il : je le jure par Irmensul et par tous les dieux de la Germanie, mais il faut attendre !

—Un signe d'assentiment accueillit ces paroles, et Armisus reprit :

—Revenons au plus tôt dans notre patrie. Nous descendrons au sanctuaire d'Irmensul ; là, nous réunirons les associés, tous nos amis ; nous nous concerterons ; nous préparerons le châtiement du coupable, et la vengeance contre nos ennemis.

Aussitôt, ces six hommes, qui avaient suivi le chef en France, non pour l'escorter, mais pour le surveiller, s'élançèrent sur la route de la Saxe, résolus d'appeler de nouveau leur pays à la révolte. Pour eux, le

grand but n'était point l'indépendance de leur patrie, mais la répudiation du christianisme, le maintien du paganisme, de l'idolâtrie antique. Ils étaient tous animés d'une indomptable audace, et résolus de sacrifier leurs biens, leurs familles, leurs vies s'il le fallait, pour assurer le triomphe des divinités de la Walhalla. La fureur des enfers était empreinte sur le visage de ces effrayants conspirateurs. On comprenait, rien qu'à les voir, que le génie de l'ange déchu les inspirait.

(à suivre.)

Nous avons parlé de la pièce publiée par la Gazette de Cologne indiquant les mesures que compte prendre le gouvernement italien relativement à l'éventualité d'un conclave. On sait que le ministère de Victor-Emmanuel a déclaré cette pièce apocryphe. Cependant la correspondance G. C. P. la tient pour authentique ; elle déclare que le sacré collège ne se prêterait pas au rôle odieux qu'on lui réserve et ajoute :

Rome, 19 novembre.

Evidemment l'on devait s'attendre pour cette époque à quelque nouvel attentat de l'intrus contre la liberté de l'Eglise ; mais on s'étonne d'abord qu'il n'ait rien imaginé de plus profitable au but qu'il se propose ; ensuite qu'il ait, avant le temps, démasqué ses batteries.

A ce propos, il faut noter que les journaux ministériels essayent de nier timidement soit l'authenticité, soit l'exactitude de cette pièce. Cette tactique semble accuser l'embarras que le gouvernement éprouve à se voir enlever son faux nez. Mais qui s'est permis cette indiscrétion ? Serait-ce le prince de Bismarck ? On peut, ait le croire dès lors que le premier journal qui ait publié ce document est l'un des reptiles les plus privilégiés du grand chancelier, celui-là même qui édita la Bulle apocryphe relative au conclave. Ce document serait-il également apocryphe ? Nos informations nous portent à n'admettre ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses.

Le prince de Bismarck n'avait aucun intérêt à publier une pièce faite sur sa commande par le cabinet italien, et qui devait, comme une bombe, éclater en son temps. D'autre part, si le document était apocryphe, la presse ministérielle aurait, dès le premier jour, pris une autre attitude en cette affaire. Il y a plus : quand parut ce rapport, un résumé télégraphique fut envoyé de Cologne aux journaux des divers pays, sauf à ceux de Rome, ou du moins s'il fut envoyé, le ministère en arrêta la publication ; car c'est seulement quand parvint à Rome le numéro de la *Koblnische Zeitung*, que les organes de l'opposition ont, pour embarrasser leurs adversaires, donné le texte de la pièce.

C'est à l'action mystérieuse d'une coterie ou d'un puissant personnage hostile au cabinet qu'il faut attribuer cette publication prématurée qui éventa la mèche. Bénissons-en la Providence, qui fait servir au bien de l'Eglise les divisions de ses ennemis. Dieu peut tout et n'abandonnera pas son royaume : soyons-en convaincus, non pour nous endormir et le laisser veiller seul sur nos intérêts, mais pour y veiller nous-mêmes avec plus d'ardeur et mériter ainsi sa suprême et toute puissante protection.

On lit dans la même correspondance :

La discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés de Versailles, sur le maintien de l'ambassade de France près le Saint-Siège, est encore ici le sujet des plus vives préoccupations. Les subalpins s'en montrent satisfaits. Mais nous n'en pouvons dire autant de ceux que M. Gambetta, tribun doublé d'avocat, appelle dans son argot la *clientèle catholique* de la France.

Les Ingrats ! va-t-on dire. Comment ! on vous conserve l'ambassade que vous désiriez tant conserver, et vous n'êtes pas encore contents ? Sans aucun doute, c'est là le reproche qu'on va nous lancer au

visage. Pour justifier notre sentiment, nous croyons utile de préciser les termes de la question, afin de ne pas laisser place à la confusion, qui est l'arme principale de la révolution cosmopolite.

Le gouvernement français a eu grand tort, à notre avis, d'autoriser et d'accepter cette discussion. Il pouvait l'éviter en disant : Lorsque deux puissances se trouvent en guerre, soit morale, soit matérielle, et que la France ne peut faire peser son épée dans le plateau de la justice, elle doit se taire. Il suit de là que la question orientale, et il n'est pas un ami de la France qui ne l'en loue. En agissant dans la question romaine autrement qu'il n'agit dans la question orientale, il est arrivé à cet inévitable résultat de sa fausse politique : que les deux puissances en conflit, le Pape et l'Italie, ont toutes deux reçu des blessures au sein du Parlement français, tandis que les discours du duc Decazes et de M. Gambetta démontrent surabondamment qu'ils tenaient, l'un aussi bien que l'autre, à rester amis de Dieu et de Baal. C'est déjà une lourde faute, mais qui, en fin de compte, ne nous regarde pas.

Ce qui au contraire nous touche de très près, c'est que le duc Decazes ait cru devoir protester contre une appréciation trop juste au sujet du général Cialdini, ambassadeur d'Italie à Paris, tandis qu'il n'a nullement protesté, ni en son nom, ni au nom de la Chambre, ni au nom du gouvernement, contre les attaques de M. Madier de Montjau envers la papauté, contre son mépris de concordat qui, après tout, est une explication du concordat, et non pas une réponse à des injures lancées ouvertement, et impunément, hélas ! à ce qui nous est cher sa souveraine puissance.

M. le duc Decazes aurait pu se dispenser, en outre, de nommer le conclave en face de Pie IX vivant et bien portant, et qui entend, on le sait, ce qui se dit au Parlement de sa fille très chrétienne. Il n'appartenait qu'à M. de Bismarck, pensions-nous, de s'occuper en public et cyniquement de la mort de l'homme le plus vénérable et le plus vénéré qui soit en ce monde, de la mort de ce Pape auquel ses ennemis eux-mêmes, et les plus acharnés, ne refusent point le respect. Si par hasard M. le maréchal de Mac-Mahon, si M. le duc Decazes venaient à tomber malade, et que le Pape dans un discours public parla de l'éventualité de leur mort le duc Decazes trouverait-il ce procédé aimable et de bon goût ? Cela est peu probable. Pourquoi donc faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas se voir faire à soi-même ?

C'était, pourra-t-on dire, un argument en faveur du maintien de l'ambassade chère à la *clientèle catholique*. Vaine excuse ! La *clientèle catholique* tient moins au maintien d'une ambassade qu'au respect du Pape, surtout quand cette ambassade n'est qu'un signe de ce respect. Du reste, le discours du ministre était assez fourni de bonnes et solides raisons pour se passer de cet argument qui offense et blesse au cœur toute la catholicité. Le duc Decazes avait d'autant moins besoin d'y recourir qu'il s'était assuré d'avance le suffrage de M. Gambetta. Il ne pouvait donc être utile de faire intervenir le conclave que pour donner satisfaction à ceux qui trouvent M. Gambetta trop conservateur et trop modéré.

En présence de cet exposé des motifs, peut-on s'étonner que les catholiques de l'Assemblée se soient cru le devoir de défendre les droits du Pape ? Peut-on s'étonner que M. Keller ait prononcé des paroles très justes en tout cas, mais qui, sans la provocation de nos adversaires, auraient pu n'être pas dites, vu la terrible situation de la France situation, a-t-il ajouté, que la France catholique ne supporte qu'avec trop de patience ? Non certes ! Nul ne s'en étonnera, nul ne l'en blâ-

mera. Toute la responsabilité des éclats de son indignation retombe sur ceux qui les ont rendus nécessaires, sur ceux qui, le pouvant, n'ont pas empêché cette discussion de s'engager et de s'envenimer. Qui en jugerait autrement ferait preuve de partialité.

Telle est notre opinion sur ce débat, et nous ne pensons pas qu'il y ait de l'ingratitude à la formuler ainsi, conformément à la voix de notre conscience qui nous semble être aussi celle du bon sens et du bon goût.

G. C. P.

### Le droit et le privilège.

Nous revenons au discours de M. procureur général Renouard.

89 coupe en deux l'histoire ; l'ère de privilèges est fermée ; le droit des castes cède la place au droit pour tous. Telle est la donnée déployée par l'orateur, avec plus d'ampleur que de scrupule à l'endroit des réalités de l'histoire et de l'état vrai de l'ancienne société française. Privilèges, droit pour tous, ces deux mots, plantés en face de l'un de l'autre, se font vis-à-vis admirablement ; l'antithèse prête à souhait aux développements oratoires. Nous aimerions mieux quelques paroles de franche explication. La rhétorique a ses beautés, sans doute, mais le vrai aussi a ses droits *magis amica veritas*. Que veut dire cette opposition, tranchée avec insistance, du privilège et du droit pour tous ? M. le procureur général entend-il que la possession du droit avant 89 était uniquement dévolue à quelques privilégiés, et que la totale ou quasi totale exclusion du droit était la condition de la masse du peuple ? Imagine-t-il qu'il ait existé, dans l'histoire de la monarchie très chrétienne, une période où se rencontraient des individus plus encore, des classes entières au droit privé et public, personnel et collectif ? Si telle était sa pensée, la thèse cesserait d'être du ressort de la discussion sérieuse. L'idée du privilège ne repousse en aucune manière l'idée du droit de tout le monde et pour tout le monde. Le privilège exclut simplement l'uniformité dans le droit. Privilège signifie droit multiforme, s'adaptant à des besoins et des situations multiples, en harmonie avec les intérêts, avec les vocations et les aptitudes diverses de diverses catégories ou classes de personnes. On conçoit sans nul effort d'esprit qu'un chacun puisse avoir largement sa suffisance de droit et de liberté sous un régime de privilèges. Seulement, cette portion de droit qu'on possède en propre s'appelle un privilège, et en est un en effet. Ce n'est point un droit banal, ouvert à tout venant, c'est le patrimoine, l'héritage d'une classe ou d'un assemblage de familles ; c'est une propriété close, d'autant plus jalousement possédée et défendue.

Voilà, infiniment en raccourci, le régime de privilège. Ce régime s'est épanoui splendidement dans les siècles chrétiens du moyen âge. Le clergé, la noblesse d'épée, la noblesse de robe avaient leurs droits privilégiés en rapport avec leurs charges et leurs obligations dans la société et dans l'Etat. La bourgeoisie des villes avait ses chartes de franchises. Les artisans avaient eux aussi, leurs privilèges très étendus et très effectifs ; les corps de métier s'étaient donné à eux-mêmes leurs statuts, élaient leurs magistrats, discutaient librement et dirigeaient sans ingérence du pouvoir tout ce qui touchait aux affaires et aux intérêts de la corporation. Le moyen âge, époque de privilèges, a été la période de la plus vaste dissémination du droit et de la vie publique ; le moyen âge a été l'époque, entre toutes, déliégante, agissante, parlante. C'est la Révolution qui a coupé la parole au pays, et en a fait, depuis 89 ans la prérogative de quelques centaines de faquins.

89 a nivelé les inégalités, rasé les supériorités, écrasé les reliefs et nous a dotés d'un droit politique uniforme, le même pour tous. Tout citoyen est électeur et éligible ; tout individu, sans exception des inégalités d'intelligence et de culture, est libre de répandre sa pensée par la voie de la presse ou de la parole publique. Ces libertés, nominalelement prodiguées à tous, sont pour le grand nombre une fiction impertinente. De quoi sert au laboureur le droit de publier un journal ? Le brave homme se trouvera mieux de piquer ses bœufs et d'engranger sa récolte. Donnez-lui des arçons à sa charrue, des outils ruraux assurément comme au bon vieux temps, à lui et à sa race, la culture héréditaire de sa métairie moyennant une modique redevance. L'ouvrier des villes se débat dans l'abandon et l'insécurité du lendemain ; pour échapper au désespoir de l'isolement, il se lie, par un pacte sinistre, à d'autres désespérés ; il s'engrène à l'Internationale. La Révolution lui a mis dans la main un bulletin de vote, une arme qu'il manie avec passion, sans discernement, et dont il se blesse lui-même. L'ouvrier était mieux protégé par ces privilèges de corporations que par des droits abstraits d'élection et d'éligibilité ; il était mieux défendu contre la terrible concurrence du travail et de la vie.

Le privilège est la forme vraie et vivante du droit, lequel est, de soi, divers et se mesure à la diversité des états et des vocations sociales. Le privilège taille à chacun sa part du droit, une part où les individus des autres classes n'ont rien à prétendre. Le droit uniforme, le droit pour tous est une gamelle ; les forts, les audacieux tirent tout à eux ; les timides, les scrupuleux ont les miettes ou se retirent les mains et l'estomac vides. Le privilège d'ailleurs, est dans la nature des choses ; les formidables coupes exécutées par la révolution ont été, par leur nature, et il est évident, démocratique, certaines inégalités dans le droit des personnes. Il y a un code des commerçants, plus rigide que la loi commune sur les questions de probité. L'individu non commerçant qui ne paye pas ses dettes ne se rend passible d'aucune pénalité et d'aucune flétrissure légale. Le commerçant qui manque à ses engagements est déclaré en état de faillite ; la faillite entraîne des peines corporelles ; même exempte de fraude et d'improbité, elle marque le failli d'une note infamante.

Il existe pour les délits militaires, de même qu'autrefois pour les crimes des gentilshommes, des pénalités privilégiées qui atteignent le corps et ne font pas tache à l'honneur. Voilà bien encore des privilèges. Ces débris des institutions d'un autre âge sont-ils destinés à disparaître ? M. le procureur général Renouard semble incliner à le penser ; nous ne souscrivons pas au pronostic. Le jour où s'effacerait de nos codes la dernière trace des derniers préjugés de probité et d'honneur, ce jour-là il n'y aurait plus de société, mais quelque chose comme une parée humaine n'ayant pas forme de nation et où l'on chercherait en vain quelqu'un se tenant encore debout dans sa dignité et sa stature d'homme.

Le droit uniforme, le droit pour tous est, de fait, la propriété de quelques poignées de politiciens ; pour les masses, il n'est qu'un fantôme, un mensonge légal. Mentir au peuple est chose vile. Un droit qui ment ne saurait être glorifié comme réalisant un progrès, il marque une chute dans les institutions et mœurs publiques. Ce parallèle du privilège et du droit pour tous, tel que l'a développé M. le procureur général Renouard, est un paradoxe qui afflige. La thèse n'aurait pas détonné dans les colonnes d'un journal radical.

PH. SERRET.

Une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort, et signée par le clan des radicaux intransigeants, a été déposée sur le bureau de la Chambre française des députés.

LOTÉRIE

Pour venir en aide à la Construction de l'Eglise de SAINT-DAVID DE L'AOUE-RIVIÈRE

Président-Honoraire : Révd. J. D. DEZIEL, Ptre. Curé de Lévis. Comité d'organisation: Son Honneur le Maire de Lévis, GEORGES COUTURE, Ecr., président; THOMAS DUNN, Ecr., Vice-Président; P. C. DUMONTIER, JULIEN CHABOT, EDOUARD COUTURE, ETIENNE SAMSON, PRS-XAVIER LEMIEUX, IS. CLOUTIER, Eculters.

Table with 2 columns: Object (e.g., Un prix en or de \$500), and Amount (\$500, \$300, etc.). Includes '30 OTS DE TERRAIN' and 'TRENTÉ PRIX'.

372 LOTS ? ?

Prix du billet : 25 Centins seulement.

Le but qui ont en vue les organisateurs de cette LOTÉRIE est d'élever un temple à Dieu, le Comité espère recevoir l'encouragement général. Toutes les précautions ont été prises pour donner satisfaction au public.

Edouard Couture, Ecr., de Lévis, est le Secrétaire-Treasurer. M. R. P. Vallée, Notaire, de Québec, est l'agent général à qui toutes demandes de billets ou correspondances devront être adressées.

On demande des agents dans toutes les paroisses. R. Pamphile Vallée, Agent général, No. 9, Rue Buade, Québec, 2 Octobre 1876.

CANADA Québec, 18 Décembre 1876.

Le nouveau Lieutenant-Gouverneur.

L'honorable Luc Letellier de St. Just est nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Le public a appris cette nomination avec surprise mais satisfaction.

L'honorable M. Letellier est parfaitement qualifié à remplir la haute position qu'on lui a confiée.

Sa longue expérience du système constitutionnel, ses connaissances parlementaires, le calme qui s'est fait sur son nom pendant les vives et acrimonieuses luttes politiques qui ont eu lieu depuis deux ans, l'ont fait l'homme de la circonstance.

Car, la position de lieutenant-gouverneur présente en ce moment certaines anomalies politiques qui auraient pu faire craindre quelques confits. Mais l'honorable M. Letellier par son savoir, sa prudence et sa modération, saura maintenir une ligne de conduite qui recevra l'approbation de tous les partis.

L'hon. M. Letellier a joué un rôle assez important dans le monde politique. Il appartient par ses affinités à trois des principales familles canadiennes: la famille Têtu, la famille Casgrain et la famille Langevin qui toutes ont donné aux pays des citoyens marquants soit dans le monde littéraire, soit dans le monde politique.

Le nouveau lieutenant-Gouverneur a été assermenté samedi à l'hôtel du gouvernement et est entré immédiatement en office.

On mentionne comme successeur de l'hon. Letellier au ministère MM. Pantaléon Pelletier, Henri Taschereau et M. Laurier.

Les funérailles de feu son Excellence René-Edouard Caron.

Ce matin on eu lieu les funérailles de feu son Excellence René-Edouard Caron, à la Basilique de Québec.

Malheureusement la tempête affreuse qui sévit depuis samedi a empêché la procession d'avoir toute la solennité par laquelle la province aurait voulu témoigner le regret qu'elle éprouve en ce moment de la perte de son premier citoyen. Cependant malgré le froid, la neige et le vent, une foule immense s'est portée au devant du convoi. Des milliers de spectateurs encombraient les rues par où devait passer la lugubre procession qui avait près de deux milles de longueur. Plusieurs maisons étaient pavoisées de deuil parmi lesquelles ont remarquait celles de l'hon.

Hector Langevin, l'hôtel St. Louis, la Salle de Musique, l'hôtel du gouvernement, celle de Renfrew & Cie, l'établissement du Courrier du Canada, etc.

A dix heures le convoi laissait Spencer Wood et arrêtait ensuite à l'hôtel du gouvernement pour de là continuer sa marche vers la Basilique où il arriva vers onze heures et quart dans l'ordre suivant.

ORDRE DU CONVOI.

- Un détachement de la police provinciale. Les Frères et les élèves des Ecoles Chrétiennes. Les élèves du petit Séminaire de Québec. Le corps de musique.

LE CERCUEIL

- Escorté par une garde d'honneur. Les membres de la famille. Les médecins de la famille. Le représentant de Son Excellence le Gouverneur-Général. Les Lieutenants Gouverneurs ou leurs représentants. Les membres du cabinet fédéral. Le Président du Sénat. Les juges de la Cour Suprême. Les juges en chef. Les membres du Conseil Privé ne faisant pas partie du cabinet. Les membres du Sénat. Les juges punitifs de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Supérieure.

- Le juge de la Vice-Amirauté. Les membres de la Chambre des Communes. Les membres du Conseil Exécutif de la province de Québec. L'Orateur du Conseil Législatif. Les membres du Conseil Législatif. L'Orateur de l'Assemblée Législative. Les membres de l'Assemblée Législative. Les Consuls. Le juge des Sessions de la Paix. Le Recorder. Le recteur et les professeurs de l'Université-Laval. Le clergé des différentes dénominations. Le barreau. Le corps des médecins. Le corps des Notaires. L'état-major et les officiers de la milice. Son Honneur le pro-maire et les membres et officiers du Conseil-de-Ville.

- Les maires et les députations des villes étrangères. Le surintendant de l'Instruction publique. Les membres du service civil et les officiers du gouvernement fédéral local. Les officiers des diverses cours. Le recteur et les professeurs du collège Morin et du High School. Le principal et les professeurs de l'Ecole Normale-Laval. Le président et les membres de la commission du Havre. Le président et les membres du bureau de Commerce. La presse. Les élèves de l'Université-Laval. La Société St. Jean-Baptiste (dont le défunt fut un des fondateurs.) Les autres sociétés nationales, suivant l'ordre d'ancienneté. La Société littéraire et historique de Québec. L'Institut Canadien. L'Institut littéraire de Saint-Patrice. L'Institut catholique et littéraire de Saint-Patrice. Les sociétés chorales. Les élèves du collège Morin et du High School. Les élèves de l'école Normale-Laval. Les sociétés ouvrières. Les citoyens.

La Basilique était admirablement décorée de draperie en deuil. La tombe fut déposée sur un superbe catafalque placé aux pieds du chœur et resplendissant sous les flots de lumière. Des couronnes d'immortelles ornaient la tombe.

Les porteurs du coin du poêle étaient: les honorables juge-en-chef Dorion, juge Stuart, Hector Langevin, J. Ross, DeBoucherville, Beaubien, Sir N. F. Belleau, MacKenzie, Meredith et M. Joly.

Au bas du chœur l'on remarquait le représentant de Son Excellence le Gouverneur-Général, le nouveau lieutenant-gouverneur l'hon. M. Letellier, les hon. ministres locaux et les membres de l'Université-Laval en costume. Une foule considérable remplissait les galeries et la nef de la vaste Basilique.

Au chœur étaient présents Nos Seigneurs les évêques de la province de Québec, Mgr. Lafleche, Mgr. Langevin, Mgr. Duhamel, Mgr. Moreau, Mgr. Racine, Mgr. Fabre, et un nombreux clergé.

Le service a été célébré par Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Québec assisté comme suit:

M. le grand vicaire Langevin, assistant; Rév. Messire Drolet, diacre d'honneur; Rév. Messire Adolphe Légaré sous-diacre d'honneur; Rév. Messire H. Têtu, diacre d'office et Rév. M. Leduc sous-diacre d'office.

Le chant et la partie musicale ont été exécutés par les sociétés musicales de cette-ville, savoir:

- Les Elèves du Séminaire. Société Sainte-Cécile. Chœur de la Congrégation (St. Roch). Chœur de Saint-Sauveur. Association Musicale de Québec. Directeur des Chœurs: Révd. G. Fraser. Organiste et Directeur-Général: M. G. Gagnon.

Voici le programme de la messe:

- De profundis: Chant Grégorien. Solo: Mons. L. L'Houvé. CHŒUR. Marche funèbre: Chopin. Mons. Gustave Gagnon. Introit: Chant Grégorien harmonisé. Kyrie: CHŒUR. Lacrymosa: (Quatuor) Mozart. (Société Sainte-Cécile). Prose: Dies irae: Chant Grégorien. Offertoire: Andante funèbre: Hartman. Batterie "B" (Harmonie). Sanctus: Chant Grégorien harmonisé. Agnus Dei: harmonisé. CHŒUR. Marche Funèbre. Batterie "B" (Harmonie). Libera: Chant Grégorien harmonisé. CHŒUR.

L'oraison funèbre a été prononcée par le Rév. Messire Thomas Hamel, Recteur de l'Université Laval, qui s'est acquitté de sa tâche avec éloquence et avec habileté.

Après l'Absoute, le convoi s'est mis en route pour le cimetière Belmont.

Là repose désormais le citoyen qui fit l'honneur à son pays et à sa nationalité par ses connaissances, ses talents et ses vertus.

Requiescat in pace

INFORMATIONS.

La cause de l'élection contestée de Charlevoix sera plaidée en appel devant la Cour Suprême, le 15 janvier prochain.

D'après les calculs les plus favorables, la Turquie pourrait mettre en campagne de 300 à 350,000 hommes sans parler des irréguliers qu'elle pourrait envoyer sur le théâtre de la guerre.

On possède tous les éléments nécessaires pour venir à bout des Serbes et au besoin, des Roumains et des Hellènes coalisés: mais si elle entrait en lutte avec une puissance de premier ordre, elle ne pourrait guère espérer autre chose qu'une résistance honorable.

L'Association des ouvriers catholiques, établie à Camaiore (Toscane), voulant célébrer aussi solennellement que possible le 50e anniversaire du sacre épiscopal de Pie IX, vient d'inviter tous les poètes et épigraphistes italiens à composer, en l'honneur de ce glorieux anniversaire, des poésies et des épigraphes; ces pièces devront être signées de leurs auteurs, écrites sur une feuille de 33 centimètres de haut sur 22 de large, et adressées à M. Louis Matteucci, président de l'Association à Camaiore [Toscane].

La similitude du format est exigée, afin que tous ces écrits puissent être reliés en un magnifique album qui sera offert au Saint-Père le 3 juin prochain.

Mgr. Langonieux, archevêque de Reims, doit se rendre prochainement à Rome pour offrir au Pape un meuble fait en bois précieux des îles, avec garniture et inscriptions de métal.

C'est une bibliothèque d'une grande richesse, destinée à contenir les volumes renfermant la traduction de la bulle Ineffabilis, proclamant le dogme de l'Immaculée Conception.

Ces volumes sont au nombre de 344, et chacun d'eux renferme, outre une traduction de la bulle précitée en une langue ou un idiome tous différents les uns des autres, les principales pièces se rattachant à la proclamation de l'Immaculée Conception.

Ce recueil, travail colossal qui a nécessité des relations avec la plus grande partie des populations qui habitent le monde connu, est dû à un Français, M. l'abbé Sire, du séminaire de Saint-Sulpice.

La bulle Ineffabilis, en 344 langues ou idiomes, est, sans contredit, l'acte public qui a obtenu le plus grand nombre de traductions.

Le Pall Mall annonce que le navire de guerre anglais le Layning s'est perdu au milieu d'une tempête dans les mers de Chine près de Chine près de Che-foo. L'équipage aurait été sauvé.

Les journaux grecs annoncent la mort

du moine Nicolara, qui eut son heure de célébrité pendant la guerre de l'indépendance. Il a suivi Canaris dans toutes ses campagnes. C'est lui qui fit sauter le vaisseau amiral jottoman dans le détroit de Chio. Après la guerre il se retira dans son couvent, qu'il ne quitta plus.

La Gazette narodova (Gazette nationale) de Lemberg dit que la conférence de Constantinople doit remettre la question polonaise sur le tapis. Elle rappelle que l'armée russe comprend 200,000 Polonais qui pourraient bien, à un moment donné, se ranger du côté de l'ennemi et désorganiser l'armée russe.

Ces déclarations ont au moins prématurées et maladroites.

Notre-Dame de Lourdes à Montréal.

Depuis l'inauguration de la statue de notre Dame de Lourdes, faite dimanche dernier, dans la superbe chapelle que le Rév. M. Lenoir a réussi à bâtir, des milliers et des milliers de visiteurs vont tous les jours visiter le charmant petit temple tant pour satisfaire leur piété que pour contempler le chef d'œuvre que M. Bourassa vient de livrer aux arts.

Tout le monde a pu admirer les proportions élégantes de cette chapelle, bâtie comme par enchantement sur la rue Ste. Catherine. Un homme de Dieu, dévoué à élevé ce monument à Celle que les catholiques environnent d'un amour si vrai, si consolant, si poétique, non seulement en Canada, mais dans toutes les parties de l'univers. L'élévation de la bâtisse n'était que la première partie de l'œuvre gigantesque entreprise par le Rév. M. Lenoir. En attendant que la décoration de l'intérieur arrivât à bonne fin, le soubassement fut converti en chapelle provisoire de Notre Dame de Lourdes. C'est pour compléter cette scène touchante de l'apparition de la Ste. Vierge à Bernadette que M. Bourassa prépara les deux statues dont elles sont faites. La statue de Ste. Vierge a été modelée sur l'Immaculée Conception de Murillo. La pose est d'un naturel extraordinaire; elle semble s'élever vers le ciel. Les plus ondoyants de sa robe tombent avec grâce, tandis que l'expression de la figure qui est d'une grande beauté respire le calme et la béatitude. En arrière de la statue, M. Bourassa a disposé en fils de métal, une auréole qui donne le soir une illusion admirable sous le jeu de la lumière à réflexion du gaz.

Bernadette, qui est agenouillée au pied du rocher, est dans une espèce d'extase que M. Bourassa a parfaitement rendue. De fait, c'est peut-être le tour de force le plus remarquable de l'artiste. La chapelle de Lourdes déjà si recherchée par le cachet de dévotion qui lui donnent son nom et son origine, est maintenant doublément attrayante, car le spectacle du rocher pendant l'illumination du soir est une véritable féerie.

(La Minerve.)

Le Révd. Messire Michaud.

Nous lisons dans le Moniteur-Académicien ce qui suit:

On nous apprend de source authentique que le Révd. Messire Jos. F. X. Michaud, curé d'office de la cathédrale de St. Jean, a été appelé par Sa Grandeur Mgr. Sweeney à remplacer le Révd. Messire Babineau à la cure de Bouctouche.

Cette nouvelle, qui a affligé profondément nos concitoyens de la ville épiscopale, remplira de joie les paroissiens de Bouctouche, que nous félicitons bien sincèrement de la marque d'estime et d'amour que Monseigneur veut bien leur donner en leur envoyant pour pasteur le prêtre infatigable qui a employé les huit ou neuf premières années de son sacerdoce au service de la première église du Diocèse.

Le Freeman, en annonçant le départ de Messire Michaud s'exprime en ces termes:

"Le Révd. M. Michaud va laisser St. Jean dans quelques jours pour prendre charge de la paroisse de Bouctouche, le Révd. Messire Babineau ayant été transféré à Richibouctou. Le Père Michaud a travaillé avec un grand zèle pour la cause de la Tempérance et le salut des âmes. Il s'est particulièrement dévoué au soin de la jeunesse, qu'il s'est attachée par sa douceur et sa bonté. Chacun le connaît, et chacun l'estime, le respecte et l'admire. La nouvelle de son départ est pour un grand nombre aussi pénible qu'une affliction de famille."

Le Globe dit à son tour:

"Le départ du Père Michaud sera grandement regretté par les nombreux cercles d'amis qu'il s'est fait pendant ses dix ans de séjour à St. Jean, et ce sentiment de regret n'est pas partagé seulement par les Catholiques, mais par un grand nombre de personnes de dénomination différente, qui n'ont pu manquer de remarquer son zèle et son dévouement pour la religion et son appui constant de la cause de l'abstinence totale."

Nomination.

Notre confrère de l'Union des Cantons de l'Est suggère le nom de Auguste Quesnel Ecr., Shérif pour le District d'Arthabaska, comme conseiller législatif en remplacement de l'hon. M. L. S. Richard.

S'il est un homme qui peut servir avantageusement son pays comme législateur et qui a bien mérité de son parti, c'est bien lui. Encore dans la force de l'âge, doué d'une intelligence heureuse, indépendant de caractère, possédant une belle éducation, résidant dans la division, il a, selon nous, toutes les qualifications requises pour remplir dignement la haute position laissée vacante par la mort du regretté M. Richard.

Mais voudra-t-il accepter? Probable-

ment, puisque notre confrère suggère son nom, chose qu'il n'aurait pas voulu faire avant d'avoir d'abord consulté ce Monsieur.

Si oui, nous concourrons pleinement dans les vœux de notre ami de l'Union des Cantons de l'Est.

Il va sans dire que nous reconnaissons à M. Richard des droits bien acquis à cette place, de même qu'à M. Gaudet. Tous deux comptent déjà plusieurs années de service actif.

Quant à l'hon. M. Garneau, nous croyons que notre confrère fait erreur, parceque nous ne pensons pas que ses honorables collègues dans le gouvernement voudraient se priver par le temps qui court de ses services. Sans être un fort joueur dans la lutte, il a cependant le précieux talent d'être pratique dans tout ce qu'il fait et de toujours envisager les choses à leur juste point de vue.

Pour ces raisons nous croyons que Dame Rumeur nous trompe quand elle nous parle de sa résignation comme ministre.—(Le Pionnier de Sherbrook.)

Quel sera le dernier possesseur de la Terre-Sainte.

Tel est le cri de détresse que vient pousser parmi nous un généreux missionnaire de l'Orient. Cette voix douloureuse sera-t-elle entendue?

L'Orient, berceau du monde, est-il destiné à périr dans l'oubli sous le joug de l'erreur et dans une nuit perpétuelle?

La Judée, célèbre par les événements opérés par l'Homme-Dieu, n'attirerait-elle pas notre attention?

Laissons-nous périr le souvenir de Bethléem et de sa digne crèche, de Jérusalem et de son Calvaire? Voilà la question nettement posée devant le public catholique de ce pays, par M. l'abbé Piquet dans nos journaux et dans une brochure spéciale soumise à notre attention. Eh! qu'on, Jérusalem, la reine de l'Orient, Bethléem célèbre entre toutes les villes de Juda, sont pour nous sans écho et sans souvenir. Cette terre de la Judée, travaillée de prodiges, sanctifiée par les travaux de Jésus Christ, régénérée par son sang, serait à jamais ensevelie dans l'oubli et la proie de l'hérésie et de l'infidélité!

Oh! non, ranimons notre foi, comme ces croisés du moyen âge et du cri de Dieu le veut, enrôlons-nous dans l'armée de Bethléem! Donnons notre obole afin que nos dévoués missionnaires qui s'y sacrifient chaque jour, pour en tirer les rayonnements de la foi dans ces lieux qui furent son berceau puissent, en notre nom, continuer leur grand œuvre, celle de la régénération de peuples par l'enrégimentation de la jeunesse dans des écoles, dans des lycées, dans des asiles, dans des hospices, dans des centres industriels et agricoles.

Que ma droite se dessèche, que ma langue s'attache à mon palais, chantaient les exilés d'autrefois, avant que nous l'oublions, ô Jérusalem? Et nous, catholiques, nous ne pourrions rien pour les Saints Lieux où reposent tous les grands souvenirs de cette religion de charité et d'amour que le Christ légua au monde dans le temps, pour la sauver dans l'éternité?

Non, l'aumône, cette sœur de la prière, qui par nous demande, est trop facile pour ne pas contribuer, dans la faiblesse de nos forces et dans la pauvreté de nos moyens, à l'évangélisation de l'Orient, au moyen de l'Œuvre de Bethléem, laquelle se recommande à nous par l'organe du Révd. Père Piperni, envoyé spécial et comme délégué de la Terre Sainte. Ils nous demandent un léger sacrifice, afin d'arracher leurs enfants aux horreurs de l'islamisme, aux oppressions des schismatiques et des sectaires. Aider au salut d'un âme, c'est honorer Jésus-Christ d'une manière spéciale, exceptionnelle; c'est le plus grand hommage que nous puissions lui rendre. Or en contribuant par de légères aumônes à arracher une âme à l'empire de Satan, nous sommes les participants aux grâces et les continuateurs de l'œuvre de régénération et de vie de cette foule innombrable d'héroïques missionnaires catholiques qui font partout connaître, adorer et aimer le Dieu de notre amour et de nos adorations.

Dans un autre article, nous dirons plus amplement ce que l'Œuvre de Bethléem, son but, ses moyens d'action et ses espérances.

NOUVELLES DU MANITOBA.

—La retraite du clergé de l'archidiocèse est commencée de mardi soir le 4 courant à 8 hrs. Elle se fait à l'Archevêché, sous la direction du Rév. P. Lacombe.

—Le Free Press de samedi publie les noms de M. J. A. N. Provencher. Dr. Jacques, Dr. Codd, G. McMicken, Hespeler et Lt. Col. Smith, comme ayant été nommés par le gouvernement, à Ottawa, conseillers de la province de Keewatin. Le chiffre maximum est de dix.

—Le conseil municipal de Winnipeg vient de passer une résolution abolissant la vente en détail des boissons spiritueuses dans les limites de la ville. Les uns mettent en doute cet excès de zèle, de tempérance, d'autres contestent la légalité de la mesure. D'ailleurs, les élections municipales approchent.

—Samedi dernier, un pauvre mémonite que l'on avait dissuadé de traverser à St. Boniface parcequ'il y avait du danger, a cru pouvoir se risquer à la Pointe Douglas, qui se trouve, il est vrai à un mille plus au nord. Mal lui en a pris car la glace s'est brisée, et le sleigh du mémonite a disparu avec ses deux bœufs.

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Fénelon: Le sanctuaire d'Irmensul, (à suivre).—Rome.—Le droit et le privilège.

HYPOTHÈSE.—Le 22 novembre dernier, des chasseurs ont découvert des ossements humains sur une montagne du comté de Newaygo (Michigan). Le squelette était complet, sauf les tibias et les

os des pieds. Les vêtements étaient trop abimés pour qu'il fût possible d'en reconnaître la couleur primitive. Les chasseurs ont emporté le crâne à Greenville (Michigan), où il a été déposé dans la pharmacie West. Les autres débris ont été laissés à leur place, mais l'endroit a été marqué, pour le cas où on voudrait les recueillir plus tard.

Quelques personnes supposent que ces restes sont ceux de l'aéronaute Donaldson, qui n'a pas été revu depuis son ascension de Chicago, le 15 juillet 1875. On se souvient qu'il avait pour compagnon un reporter, M. Greenwood, dont le corps a été retrouvé.

PROCÉDÉ POUR RECONNAÎTRE LA COLORATION ARTIFICIELLE DES VINS.—Un chimiste vient de découvrir un moyen ingénieux et simple de constater la coloration artificielle des vins.

Ce moyen consiste à prendre un tube fermé à l'une de ses extrémités, et d'une capacité d'environ 20 centimètres cubes, dans lequel on verse 5 ou 6 centimètres cubes de vin à examiner: on verse de l'éther jusqu'aux trois quarts du tube, et l'on agit.

Si, après quelques instants de repos l'éther remonte coloré en jaune, et qu'en versant de l'ammoniaque il devienne rouge violacé, le vin est coloré par du bois de campêche.

Si l'éther remonte coloré en rouge, et que l'addition de l'ammoniaque lui donne la couleur violette, le vin contient de l'acide oxalique.

Si l'éther coloré en rouge cède sa couleur à l'ammoniaque sans passer au violet, le vin contient son vrai principe, l'omoline.

Si l'éther rouge se décolore par l'addition de l'ammoniaque sans que l'ammoniaque se colore lui-même, le vin tient en suspension de la fuchsine.

Enfin, si l'éther remonte incolore, on prend une nouvelle quantité de vin à laquelle on ajoute une quantité double d'eau et la moitié d'ammoniaque; et alors, si le vin prend la teinte violette brune, il contient de la cochenille, et s'il se colore en vert, il ne contient au cune des substances frauduleuses ci-dessus mentionnées.

On obtient ainsi une gamme de coloration à l'aide de laquelle on peut déterminer la quantité de fuchsine employée.

ASSASSINAT D'UN PLANTEUR PAR UN NÈGRE.—Nous apprenons dit un journal américain, que le colonel R. Brown, planteur, dont la propriété est située à cinq milles au-dessous de la maison de Cour de la paroisse St. Bernard, a été assassiné, par un nègre du nom de Blaize. Il devait à celui-ci deux piastres pour certains travaux et, ainsi que cela se fait d'habitude, lui dit que les montants lui seraient payés aussitôt après la roulaison.

Judi dernier, Blaize, qui était armé d'un fusil de chasse à deux coups, rencontra le colonel en face de l'habitation et réclama les deux piastres; le colonel lui répéta qu'il les aurait le jour où les autres employés toucheraient leurs gages; à peine ces paroles étaient elles sorties de sa bouche, que le nègre le coucha en joue et fit feu; le malheureux reçut la décharge du côté droit de la poitrine. Il se retourna, Blaize leva son arme et tira une seconde fois; le colonel, atteint au dos, chancela et s'écroula sur lui-même. Il était criblé de chevrotines, il en avait reçu quarante-trois. Le nègre, en voyant tomber sa victime, s'enfuit. On ne l'a pas arrêté.

Le colonel Brown est né au Kentucky et faisait en grand le commerce d'animaux dans notre ville. Il y a six ou sept ans, il habitait la Terre aux Bouffes depuis quatre ou cinq ans et jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

TENTATIVE DE VOL A MONTRÉAL.—Dans la nuit de mercredi à jeudi, le sergent Kehoe, accompagné de deux hommes de police, a arrêté le nommé James Kerr, qui a déjà subi plusieurs condamnations pour vol, et venait de s'introduire dans le magasin de ferblanterie de M. Warrington, 106, rue McGill. Il était parvenu à tordre les barres de fer qui protégeaient la vitrine du magasin, et il avait cassé quatre carreaux. A l'arrivée de la police, il était monté au second étage, où les agents l'ont arrêté, sans qu'il ait fait aucune résistance. Il a comparu hier matin devant le magistrat de police, et a été renvoyé à la Cour du Banc de la Reine.

vol sur vol.—Le chef de police de Windsor; de Montréal après avoir arrêté un jeune commis de banque de cette ville, qui avait cherché refuge à Montréal, a été volé lui-même, de sa montre et d'une assez forte somme d'argent. Toutefois, la plus grande partie de l'argent et la montre ont été retrouvées par la police de Québec, qui est prête à la remettre à la personne qui se fera identifier comme propriétaire de ces articles. Le voleur est sous bonne garde.

UN BON VIE.—Il paraît qu'un avocat de Cornwall, nommé Greenfield, s'est permis d'administrer des coups de nerf de bœuf à un magistrat de cette localité. Cette nouvelle était commentée, hier, par les avocats de Montréal.

—Scène judiciaire aux Etats-Unis: Il s'agit d'un vol nocturne, sur la voie publique. Le voleur et le volé sont confrontés ensemble. Le président s'adresse à la victime: —Combien vous a-t-il été pris? —Deux mille dollars. —Comment aviez-vous sur vous une somme aussi considérable? —J'allais acheter des cotons. Le président hausse les épaules. —Achever des cotons en ce moment? Il faut avoir perdu la tête! Pnis il s'adresse au voleur: —Qu'avez-vous fait de ces deux mille dollars après vous en être emparé? —J'ai acheté une cargaison de porc salé.

—Excellent opération en ce moment. Et il s'adresse au volé en lui montrant le porc: —Rougez-vous en voyant combien cet homme est plus digne que vous des dons de la fortune!

LE CONCERT DE M. LAVIGNEUR.—Ce concert est remis à vendredi le 29 courant



Economisez le Travail - ET - Epargnez votre Argent.

Important pour les Hôtels, Couvents, et Collèges.

LE SOUSSIGNÉ est prêt à poser et mettre en opération sous le plus court délai...

CONDITIONS FACILES !! Pour toute autre information s'adresser à ANTOINE ROUSSEAU, Jr.

Voulez-Vous Faire de l'Argent.

Si vous voulez faire de l'argent allez acheter vos Moulins à Coudre chez L. N. ALLAIRE & Cie.

N'oubliez pas d'aller acheter vos Moulins à Coudre, chez L. N. ALLAIRE & Cie., Rue St. Pierre.

Nos Machines à Coudre sont les meilleurs Moulins à Coudre vendus en Canada jusqu'à ce jour.

J. & W. REID, No. 40, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla...

D. OUELLET, ARCHITECTE, No. 60, Rue St. George, Faubourg St. Jean QUÉBEC.

Architecture Religieuse, une spécialité. L continuera comme par le passé à exécuter à son atelier, No. 60, RUE ST. EUSTACHE...

Au Public !! FAITES usage du VIN DE QUININE DE CAMPBELL, le grand tonique fortifiant.

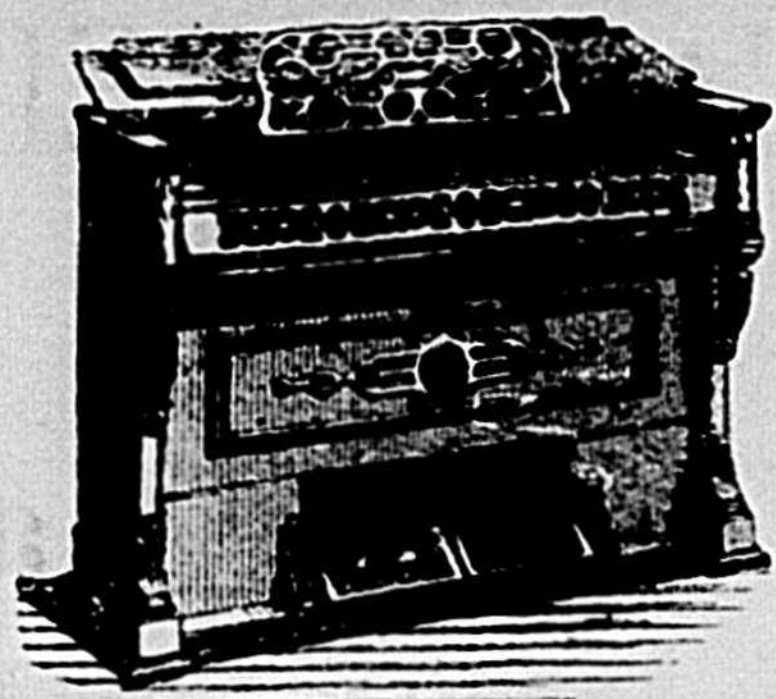
GUÉRIRA: LA DÉBILITÉ GÉNÉRALE. LA PÈRE D'APPÉTIT. LA LASSITUDE. LA DIARRHÉE. LA DÉBILITÉ NERVEUSE...

PAPETERIE. Les soussignés ont en mains un assortiment complet de Papier à écrire, Enveloppes, Livres blancs, Encres, Plumes, Ficelles, Presses à lettres...

GOUDRONNIERE-SAX. Emanateur-Hygiénique - POUR LES - Maladies de Poitrine et des Voies Respiratoires, Les Epidémies et Les Fièvres.

CET APPAREIL, recommandé par la plupart des notabilités médicales, ordonné par MM. les docteurs VÉLPEAU, TROUSSEAU, CABARUS, etc., facilite la respiration...

EN VENTE AU BUREAU DU "COURRIER DU CANADA." Québec, 10 Mars 1876.



SOUS PRESSE - ET -

Devant être bientôt Publiée Une liste renfermant les noms de 800 ACHETEURS DE PIANOS, de Québec et dans le voisinage, des célèbres manufactures de

CHICKERING, STEINWAY, HAINES, ET AUTRES; AUSSI, ORGUES DE CABINET de Masson & Hamlin, et de Prince et Bell & Cie.

Chaque instrument est garanti POUR CINQ ANS. PIANOS ET ORGUES À LOUER. R. MORGAN, No. 28, rue Fabrique, Québec, 21 août, 1876.



CHEMIN DE FER Levis et Kennebec.

Le et après le 1er Octobre, et jusqu'à avis contraire, les trains marcheront comme suit: La malle et le train mixte partiront de Lévis à 4.30 heures P. M., tous les jours (excepté les Dimanches) s'arrêtant aux stations intermédiaires, et arrivant à St. Joseph à 7.45 heures P. M.

SOUS PRESSE. MELANGES Archeologiques et Bibliographiques, Rangés par ordre alphabétique pour l'usage et la commodité du TOURISTE Par J. A. MALOUIN, Avocat.

1 vol: grand in-8, 500 pages. Prix de la Souscription \$1.00 M. GARANT & CIE, Editeurs, No. 6, Rue de la Fabrique, Québec.

Eugene Hamel, ARTISTE-PEINTRE, Portraits en couleurs à l'huile d'après nature.—Portraits au crayon d'après photographie.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. No. 363, Rue St. Jean, hors les Murs, Québec Québec, 31 Mars 1876.—1 an. 966

A Vendre UNE MAISON AVEC HANGAR, située près de l'église de la Pointe au Tremble.

Les personnes qui désireraient acheter, pourront visiter et juger des dimensions par elles-mêmes. —Aussi— Dans le 3ème rang de la paroisse de la Pointe au-Tremble, une terre à bois dont cinq arpents sont défrichés et en culture.

Aux Consomptifs LE SOUSSIGNÉ, MÉDECIN en retraite, ayant providentiellement découvert, durant un voyage dans l'Asie méridionale, un remède végétal très-simple guérissant complètement et irrévocablement la CONSOMPTION, l'ASTHME, les BRONCHITES, la CATARRHE, et toutes les maladies de l'estomac et des poumons, et aussi un remède assuré pour guérir les maladies nerveuses, le dérèglement prématuré du corps, et toutes les souffrances qui sont la suite des maladies de nerfs, croit de son devoir de les faire connaître au public.

Les personnes qui désirent se prévaloir elles-mêmes, sans frais, des bénéfices de cette découverte, peuvent le faire en mentionnant ce journal, et en s'adressant, au retour de la malle, frais de port payés, au Dr. Charles P. Marshall, 33, RUE NIAGARA, Buffalo, N. Y. Québec, 5 Avril 1876.—Jan. 969

THIS PAPER IS ON FILE WITH Where Advertising Contracts can be made.

NATIONAL INSURANCE COMPANY MONTREAL. HENRY LYE, Secrétaire, C. D. HANSON, Inspecteur-en-Chief, WILLIAM ANGUS, 1er Vice-Président et Gérant, ALEX. W. OGDEN, P. P., Président.

CAPITA \$2,000,000.

Depot au Gouvernement de la Puissance en Debitures Municipales - \$56,000 Risque contre le Feu sur des propriétés de Ville et de la Campagne à des taux proportionnés.

Assurances sur les Eglises et les Couvents avec leurs contenus, à des taux spéciaux. F. O. PAQUET, Agent Solliciteur, A. G. TOURANGEAU, Agent, St. Roch. L. S. E. THOMPSON, Agent, Lévis. T. H. MAHONY, Agent Général. No. 78, Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque Nationale, Québec. Québec, 19 Avril 1876.

NOUVEL ETABLISSEMENT - DE -

Bijouterie et d'Horlogerie.

LE Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un établissement au No. 241, rue St. Paul, en face du Marché du Palais, et No. 158, rue St. Jean, en dehors, QUÉBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en: MONTRES en Or et en Argent, CHAINES en Or, Argent et Cheveux, EPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs, BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames, JONCS unis et gravés, JONCS de toutes sortes, PENDANTS-D'OREILLES dans les goûts les plus variés, BOUTONS DE CREMISES en Or et en Pierre, nouveau genre, HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons. Avant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Grande Loterie du Sacré-Cœur.

CETTE Loterie destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, les Cours Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Table with 2 columns: Valeur de la Loterie, and amounts in dollars and cents for various prizes.

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cocheur, Ecr., Directeur Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Prix du Billet \$1.00 Toute communication par malle devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant: Le lieu et le jour du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain. F. X. COCHUE, No. 256, rue Notre-Dame, Montréal. Québec, 1er Septembre 1876.

AVIS M. L. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modéré

qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc. Actuellement en mains: Statues en bois et en plâtre peintures, chez L. Jobin, Rue St. Jean, No. 247. Québec, 5 Mai 1876.

LE soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a toujours en mains un assortiment considérable de carton de bois de diverses qualités et d'épaisseur; du papier enveloppe de toutes grandeurs et de diverses qualités à des prix et à des conditions très-raisonnables. LÉGER BROUSSEAU, No. 247, Québec, 23 Juin 1876.

Mis à l'épreuve depuis 20 ans. Cire de Gibson, Remède sur et efficace pour les Cors

La meilleure emplâtre connue pour les Calus L'onguent le plus doux, le plus abstersif et le plus curatif de nos jours, pour les plaies, les crevasses aux mains, les clous, panaris, brûlures et engelures.

C'est un remède d'une grande valeur pour apaiser les douleurs; c'est aussi un composé hautement estimé pour les plaies des chevaux. Quant aux cors, l'application de cette cire est des plus douces comme effet; elle fait promptement disparaître la douleur et dessèche le cor, dans une période de jours proportionnés au temps depuis lequel il existe.

Preuve Evidente de A. B. FOSTER, Ex-Sénateur, Waterloo:

Connaissant la valeur de la CIRE DE GIBSON, comme remède sûr et efficace pour les cors, je puis le recommander comme étant le plus digne de confiance. Je suis persuadé que personne ne se servira de ce composé sans en éprouver un grand soulagement. Hon. A. B. FOSTER.

De M. McBEAN, marchand de bois, Montréal: M'étant accidentellement broyé le doigt entre deux pièces de bois, je ne pus fermer l'œil pendant deux nuits, tant ma douleur était grande. Je me servis alors de la CIRE DE GIBSON, et aussitôt la douleur cessa et je dormis la nuit suivante. Cet incomparable onguent avait épuré ma plaie en quelques minutes à mon extrême satisfaction.

ARCH. McBEAN, PRINCE GEORGE, P. C. En vente en gros et en détail, par tous les pharmaciens et débitants de médecines de la Puissance. JOHN LEWIS & CIE., Quartier Victoria, Montréal. Québec 19 Juillet 1876—Jan 59

LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1876 ARRANGEMENT D'HIVER-1877 CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bât sur le Clyde, à double engins.

Table listing ship names and destinations: SARDINIAN, HIBERNIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HEBERNIAN, NOVA SCOTIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, COBINTHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, ACADIAN, NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de Liverpool tous les JEUDIS, et de PORTLAND chaque SAMEDI) arrêtent à LOGH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande et en Ecosse ou qui en viennent) partent comme suit de

PORTLAND: PERUVIAN, Samedi, 2 Novembre 1876. POLYNESIAN, " 9 " " " SARDINIAN, " 16 " " " PRUSSIAN, " 23 " " " SARMATIAN, " 30 " " " CIRCASSIAN, " 4 Janvier " " Prix du Passage de Québec:

Chambres, \$87 \$77 \$57 Entrepont, \$47 Intermédiaire, \$30 LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW Feront la traversée entre le CLYDE ET PORTLAND à différentes intervalles, durant la saison de navigation d'hiver.

Taux du Passage de Portland. Cabine, \$60.00 Intermédiaire, 40.00 Entrepont, 25.00 Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 30 Novembre 1876. c-1

NOUVEAUTES VENANT d'être regu par le dernier vapeur d'Europe UN NOUVEL ENVOI DE DRAP MATELASSE Pour Mantille d'Automne et d'Hiver.

Mirais Matelasse, Bordures de Fantaisie, Bordures de Pelletteries, Etc., Pour Mantilles d'Automne et d'Hiver En vente chez J. Hamel & Freres, No. 58, Rue Sous-le-Fort. Québec, 3 Novembre 1876.

Papier à Envelopper. 10,000 RAMES Papiers assortis pour envelopper et A PRIX RÉDUITS. A vendre par J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 29 Septembre 1876.

Courrier du Canada. Imprimeur et Editeur-Propriétaire du Courrier du Canada Importateur de LIVRES, PAPETERIES, CIRE, CIERGES, VINS, LIQUEURS, Etc., Etc., Etc.

—ET— FOURNISSEUR DES FABRIQUES IMPRESSIONS De toutes Espèces —TELS QUE— TÊTES DE COMPTES, MEMORANDUMS, CARTES D'AFFAIRES, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHEQUES, et BILLETS, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTES DE PRIX, MONOGRAMMES, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, Etc., Etc., Etc

Et toutes les commandes seront exécutées avec ponctualité dans le style le plus élégant. CONDITIONS —OU—

Prix de l'Abonnement: CANADA—Un an \$5.00 do do (payable d'avance) 4.00 do do Six mois 2.00 do do Trois mois 1.20 ETATS-UNIS D'AMERIQUE Un an 5.00 do do Six mois 2.50 do do Trois mois 1.50 ANGLETERRE... Un an 20s stg do do Six mois 10 do do Trois mois 6 FRANCE... Un an 40 Francs do do Six mois 20 do do Trois mois 12

TARIF DES ANNONCES Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 12 " Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes, RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la réaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef. Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, Editeur-Propriétaire, No 9, Rue Buade, H. V., Québec